



**ICRML**  
Institut canadien  
de recherche  
sur les minorités  
linguistiques

**CIRLM**  
Canadian Institute  
for Research  
on Linguistic  
Minorities



**Observatoire  
international  
des droits  
linguistiques**

## **Appel à communications**

Pour un colloque de l'ICRML, de QUESCREN  
et de l'Observatoire international des droits linguistiques intitulé  
**50 ans de mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles : bilan et perspectives**

29-30 mai 2019  
87<sup>e</sup> congrès annuel de l'Acfas  
Université du Québec en Outaouais (UQO)  
Gatineau, Québec, Canada

**Date limite pour la soumission de résumés : le 18 février 2019**

### **DESCRIPTION**

C'est dans la foulée des travaux menés par la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, débutés en 1963, que le gouvernement canadien adopte en 1969 la Loi sur les langues officielles (LLO). De nature quasi constitutionnelle, la LLO reconnaît l'égalité de statut des deux langues officielles au pays.

Cinquante ans plus tard, l'occasion est idéale pour faire un bilan de la LLO en regard des objectifs prévus de la loi, de sa mise en œuvre et de son respect, mais également à la lumière des aspirations des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Le Commissariat aux langues officielles a souligné à de nombreuses reprises les manquements du gouvernement à l'égard de la LLO. Rappelons-nous que l'adoption de la LLO découlait davantage de la préoccupation politique fédérale de maintenir l'unité nationale face à la montée du nationalisme québécois. C'est donc indirectement que les CLOSM profitèrent d'une reconnaissance juridique et de l'appui de l'État canadien. Même si la LLO repose sur une vision individualiste des droits linguistiques, le gouvernement canadien met en œuvre des mesures qui appuient la société civile et des activités collectives dès son adoption. La refonte de la LLO en 1988 traduit une plus grande ouverture envers une conception collective des droits linguistiques.

Plusieurs intervenants gouvernementaux et communautaires mènent présentement des consultations et des réflexions qui devraient servir à la révision de la LLO, dont une nouvelle version est prévue en 2019. Pensons aux études et consultations que mènent le Comité sénatorial permanent sur les langues officielles, le Commissaire aux langues officielles du Canada et les travaux du Comité permanent sur les langues officielles. Lors de ces consultations, les acteurs communautaires, les experts et les citoyens sont invités à exprimer leurs attentes à l'égard d'une nouvelle LLO. Quel est le contexte politique actuel dans lequel se déroulent ces consultations et ces réflexions si on le compare à celui qui a donné naissance à la LLO? Quelles sont aujourd'hui les attentes, les visions et les aspirations des représentants et des citoyens des

CLOSM à l'égard de la LLO et de sa mise en œuvre? De plus, comment intégrer ces préoccupations dans le cadre élargi des droits linguistiques au Canada, tant dans les provinces et les territoires et le projet d'adopter une loi sur les langues autochtones?

Ce colloque permettra de faire le point et de faire progresser la réflexion des chercheurs et des chercheuses, des intervenants et intervenantes ainsi que des décideurs et décideuses sur la LLO. Le colloque portera sur la mise en œuvre de la LLO et ses effets sur les CLOSM, surtout depuis l'adoption de la partie VII en 1988, qui précise l'engagement du gouvernement fédéral à « favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada », à « appuyer leur développement » et à prendre des mesures positives à cette fin. Dans le contexte actuel des consultations qui ont cours et d'une réflexion collective qui est bien entamée afin de réviser la Loi, cette activité permettra de faire le point sur ces réflexions et, plus globalement, de réfléchir aux relations entre les droits linguistiques et la société. Ce colloque veut contribuer à clarifier le rôle du gouvernement et des acteurs dans la mise en œuvre de la LLO, ainsi que le développement et l'épanouissement des CLOSM.

## **ORGANISATEURS**

Le colloque est organisé par [l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques \(ICRML\)](#), le [Réseau de recherche sur les communautés québécoises d'expression anglaise \(QUESCREN\)](#) et [l'Observatoire international des droits linguistiques \(OIDL\)](#)

Les propositions seront évaluées par un comité scientifique formé de :

- **Éric Forgues**, Ph.D., directeur général, ICRML, Université de Moncton
- **Érik Labelle-Eastaugh**, Ph.D., directeur, OIDL, Université de Moncton
- **Lorraine O'Donnell**, Ph.D., professeure adjointe affiliée et coordonnatrice-chercheuse, QUESCREN, Université Concordia
- **Patrick Donovan**, Ph.D., coordonnateur-associé, QUESCREN, Université Concordia
- **Stéphanie Chouinard**, Ph. D., professeure, Collège militaire royal du Canada
- **Gino LeBlanc**, M.A., directeur, BAFF, Simon Fraser University

Les critères d'évaluation reposeront sur la qualité scientifique et la pertinence de la proposition en regard du thème du colloque.

## **POUR PARTICIPER AU COLLOQUE DE L'ICRML, QUESCREN et OIDL en 2019**

Les chercheurs, les chercheuses, les professeurs et professeures, les étudiants et les étudiantes ainsi que les organisateurs et organisatrices communautaires sont chaleureusement invités à soumettre par voie électronique une proposition de communication individuelle.

La proposition doit contenir les renseignements suivants :

- Nom, titre, organisme d'attache et courriel de la personne qui fera la présentation ainsi que son ou ses coauteurs, s'il y a lieu;
- Titre de la présentation (180 caractères maximum, espaces comprises)
- Résumé en français (1 500 caractères maximum, espaces comprises) ou résumé en anglais (1 250 caractères maximum, espaces comprises), s'il y a lieu;
- Courte bibliographie appuyant la proposition, s'il y a lieu.

Il est à noter que des démarches sont menées afin d'obtenir des fonds pour couvrir certains frais liés à la participation au colloque (inscription, transport, séjour). SVP veuillez indiquer si vous nécessitez des fonds pour couvrir ces frais.

Veuillez envoyer votre proposition en format électronique d'ici le 18 février 2019 à [azure.renedecotret@umoncton.ca](mailto:azure.renedecotret@umoncton.ca)

### **ÉVALUATION DES PROPOSITIONS**

Les propositions seront évaluées par le comité de programmation. Les auteurs des propositions retenues seront avisés par courriel au plus tard le 12 mars 2019.

### **LANGUE DES PRÉSENTATIONS**

Les propositions et les présentations peuvent être faites en français ou en anglais. Veuillez noter, toutefois, que même si notre colloque dans le cadre du congrès de l'Acfas sera bilingue, l'Acfas elle-même est une association savante de langue française et son congrès annuel se déroule en français. Les organisateurs du colloque seront heureux d'aider les présentateurs anglophones avec l'inscription au congrès et la traduction vers le français des documents écrits. Nous cherchons présentement du financement pour la traduction simultanée du colloque.

### **FRAIS D'ENTRÉE AU CONGRÈS ET AUTRES DÉPENSES**

**VEUILLEZ NOTER** que l'Acfas exige que tous les participants et participantes, sans exception, paient les tarifs d'inscription au congrès. Cela donne accès à toutes les activités du congrès, incluant notre colloque. Les frais d'inscription sont indiqués [ici](#).